

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-2258

présenté par

Mme Alexandra Masson, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	2 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	2 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à demander l'augmentation des crédits alloués à Voies navigables de France, afin d'empêcher la suppression de 40 ETPT.

Voies navigables de France (VNF) gère le réseau de voies navigables de l'État, qui est constitué de 6 700 km de voies navigables, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public en bordure de voie d'eau. VNF est un acteur clé pour la mise en oeuvre de la bifurcation écologique : il doit notamment faire la promotion du transport fluvial pour contribuer au report modal. Cet opérateur est également chargé de l'exploitation, l'entretien et l'extension de ce réseau et il assure la gestion hydraulique en conciliant les usages diversifiés de la ressource en eau.

De plus, VNF assure également la promotion du tourisme fluvial, qui représente plusieurs milliers d'emplois en France.

Le Gouvernement a décidé de supprimer des postes au sein de VNF : il propose 40 suppressions de postes pour le PLF 2023, qui serait une diminution « moins importante qu'anticipé ». Ces suppressions de postes s'expliqueraient par « la modernisation des méthodes d'exploitation pour renforcer la productivité et la fiabilité de l'exploitation ». Nous réitérons notre soutien aux VNF et

aux savoirs des agents de cet opérateur. Face à la baisse des cours d'eau, il est nécessaire d'avoir des agents formés pour pouvoir s'adapter à ces conséquences. Depuis 2017, 443 ETPT ont été supprimés aux VNF, passant de 4471 ETPT à 4028 pour le PLF 2023.

Par cet amendement, nous demandons donc a minima que le plafond d'emplois reste stable pour l'année 2023.

Considérant un coût moyen de 50 000 € paremploi, nous proposons de ponctionner 2 millions d'euros en CP et en AE de l'action 17-02 du programme 345 « Service public de l'énergie » vers l'action 42 du programme 203 « Infrastructures et services de transports ».

Nous appelons le Gouvernement à lever le gage pour ne pas réduire les crédits finançant les mesures exceptionnelles de protection des consommateurs de gaz.